

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS
= FOIRE AUX QUESTIONS



Nos gîtes

- 1** Comment réserver
- 2** Heures d'arrivées/départ
- 3** Demi-pension et pension complète

Equipements

- 3** Draps et linges
- 4** Lits supplémentaires
- 4** Equipement cuisine
- 5** Equipement nourrisson
- 6** Matériel médical
- 20** Véhicule adapté

Activités

- 7** Activités sur site
- 7** Intervenants
- 8** Coût des activités
- 9 - 10** Snoezelen

Relayage

- 11** Qu'est-ce que le relayage
- 12** Comment l'organiser
- 13** Combien de temps
- 13** Coût du relayage

Aides financières

- 14** Ai-je le droit ? Lesquelles et comment ?
- 15** Démarches
- 15** À combien s'élèvent-elles ?
- 16** Quand me sont-elles accordées ?

Nos offres de séjours

- 16** Séjours de rupture/transferts
- 17** Offres de répit, pour qui ?
- 17** Gîtes normes PMR
- 18** Personnes dépendantes seules
- 18** Animaux acceptés ?

Caution et dégradation

- 19** Dégradations
- 19** Montant du chèque de caution
- 20** Le chèque de caution est-il encaissé ?

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Comment réserver un séjour dans vos gîtes (disponibilités/ tarifs) ?

R

CF:Plaquette p32. *

1- Je vérifie les disponibilités et tarifs des gîtes sur le site www.lesbobosalaferme.fr

2- Je contacte Le Laboratoire de répit par email à l'adresse : repit@lesbobosalaferme.fr pour faire une demande de réservation ou réserver directement les dates souhaitées sur le site internet. (Hors vacances scolaire: deux nuitées minimum / Vacances scolaires Pâques et été: 7 nuitées minimum).

3- Une fois les dates validées, je réserve (carte bancaire en garantie, non débitée) et je reçois un mail de confirmation de ma réservation contenant toutes les informations sur mon séjour.

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Heures d'arrivées/départ : j'arrive plus tard ou plus tôt et je souhaite repartir plus tard, est-ce possible ?

CF: Plaquette p13. *

L'heure d'arrivée est prévue à 17h00 et l'heure de départ à 10h00, essentiellement pour une question d'organisation du ménage.

R

Ces horaires peuvent être modulés en fonction des séjours précédent et/ou suivant le vôtre :

- Si le gîte dans lequel vous séjournez est loué avant et après votre arrivée : nous vous demanderons alors d'arriver à 17h00 et de quitter les lieux à 11h00.
- Si le gîte n'est pas loué avant et après votre arrivée : nous conviendrons alors avec vous de l'heure d'arrivée et de départ optimale pour tous.

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Faites-vous une demi-pension ou une pension complète ?

CF: Plaquette p13. *

R

Notre offre de services n'inclut pas de pension complète ni de demi-pension, cependant, une liste des restaurateurs / traiteurs locaux ainsi que des commerces de proximité est disponible dans le guide d'activités. De plus, vous pouvez bénéficier de services de livraison en fonction des prestataires.

Q

Les draps/linges de bain sont-ils fournis ?

R

Le linge de lit ainsi que le linge de toilette sont systématiquement fournis en fonction du nombre de personnes présentes pendant le séjour.

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Peut-on rajouter des lits supplémentaires ?

R

Il est interdit pour des raisons de sécurité et de réglementation, de rajouter des lits supplémentaires, que ce soit un matelas gonflable, une tente ou autre. Cette interdiction n'est pas valable pour les enfants de moins de trois ans (lit parapluie).

Q

Vos cuisines sont toutes équipées?

R

Plaquette p 12-14-16.*

Nos cuisines sont entièrement équipées en électroménager. Toute la vaisselle nécessaire est mise à disposition. Afin d'optimiser l'autonomie des personnes accueillies lors de séjours de répit, celles-ci ont été conçues aux normes PMR et sont donc accessibles aux personnes à mobilité réduite.

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Avez-vous l'équipement nécessaire pour un nourrisson ?

R

Nous disposons de chaises hautes, lits parapluie, table à langer et baignoire surélevée. Pour en disposer, il vous suffit de nous l'indiquer lors de votre réservation, nous vous le mettrons à disposition sans surcoût (en fonction de leur utilisation ou non par d'autres gîtes en même temps).

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Disposez-vous de matériel médical ? Comment louer du matériel médical ? Est-ce un coût supplémentaire ?

CF:Plaquette p18. *

Nous pouvons mettre à votre disposition sans surcoût et selon les disponibilités, une chaise de douche Dura tilt, un chariot douche, un transat de bain enfant, 2 matelas de lits médicalisés, des coussins de positionnement ainsi qu'une table de massage qui sont disponibles sur site (en fonction de leur utilisation ou non par d'autres gîtes en même temps).

R

En cas de besoin de matériel type lit médicalisé, lève-personne, déambulateur... nous vous demanderons simplement de nous fournir en amont de votre séjour, une ordonnance précise de vos besoins ainsi que votre attestation de droits téléchargeable sur votre espace personnel Ameli.

Une fois ces documents en notre possession, nous nous chargeons de la démarche d'installation. Votre matériel sera installé à votre arrivée et aucun surcoût n'est facturé aux familles. Pour les établissements médico-sociaux: 100€ pour une ordonnance, 50€ pour les suivantes (6 lits médicalisés maximum dans les 3 gîtes Andréa, Nina, Ysé).

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Proposez-vous des activités sur site ?

A chaque réservation d'un séjour de répit, vous pouvez bénéficier d'une séance Snoezelen sur place en salle multi-sensorielle. N'hésitez pas à en faire part lors de la réservation de votre séjour.

R

Vous pouvez profiter de plusieurs séances durant votre séjour. D'autres activités peuvent également vous être proposées sur site. Afin de les découvrir, nous vous invitons à consulter le guide des activités de loisirs et le guide bien-être transmis dans le mail à la réservation.

Q

Est-ce que les intervenants des activités peuvent se déplacer sur site ?

R

Oui, afin d'optimiser le répit lors de votre séjour, certains de nos intervenants peuvent se déplacer sur site et proposer leurs activités ou services directement dans le gîte où vous logerez, en salle polyvalente ou même en salle Snoezelen (soins bien-être) en fonction des disponibilités de celles-ci. A noter que des frais de déplacement peuvent être facturés en plus du coût de l'activité, ceux-ci sont à la charge des familles et ne dépendent pas des Bobos à la ferme.

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Le coût des activités est-il compris dans la réservation ?

CF:Plaquette p28.*

R

Vous pouvez si vous le souhaitez, profiter du service de co-construction d'un "planning d'activité" pour votre proche en situation de handicap, et, en fonction des situations, pour les fratries mais aussi pour les aidants. Ce service d'ingénierie ne vous sera pas facturé, cependant, le coût des activités est à votre charge. Nous vous informerons lors de la préparation de votre séjour du coût total de vos activités.

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Qu'est ce que le Snoezelen ?

CF:Plaquette p21.*

R

Le Snoezelen est une méthode unique qui fait appel aux cinq sens visant à établir des contacts indispensables au bien-être et à l'épanouissement de tout individu, en situation de handicap ou non.

Q

Combien coûte une séance Snoezelen ?

CF:Plaquette p21. *

R

Pour une séance, aucun frais ne vous sera demandé. Toutefois, si vous souhaitez faire d'autres séances snoezelen, il vous suffira de nous en faire la demande et nous procéderons à la réservation de la salle avec une professionnelle formée au Snoezelen. Le coût d'une séance supplémentaire est d'environ 50 € (location de la salle offerte).

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Peut-on assister à la séance Snoezelen de notre proche ?

R

Vous avez tout à fait la possibilité d'assister à la séance qui sera proposée à votre proche et ainsi indirectement profiter de ce moment de détente optimale. Vous pouvez également décider d'y assister un temps et de vous éclipser ensuite ou alors de confier votre proche à la professionnelle qui intervient et ce en toute confiance et ainsi prendre une heure de répit.

Q

Est ce qu'on peut accéder à la salle Snoezelen durant notre séjour, en dehors de la séance ?

R

CF:Plaquette p21.*

L'accès à cette salle est possible uniquement avec un professionnel, sur réservation, vous ne pouvez donc pas y accéder seul avec votre proche.

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Qu'est ce que le relayage ? Comment le relayeur accompagne/ intervient ?

CF:Plaquette p26 et 27.*

R

Le relayage est un service de remplacement temporaire par un professionnel de la personne aidante auprès de la personne aidée. De jour comme de nuit. L'objectif de cet accompagnement est de permettre à l'aidant de prendre un peu de répit en sachant son proche en sécurité et entouré. Pour ce faire, le relayeur peut soit être présent aux côtés du proche en situation de handicap avec la présence de la famille (accompagnement en sorties, occupationnel dans le gîte etc..) ou être en totale autonomie avec le proche aidé et proposer des activités sur site ou en extérieur en respectant les besoins de chacun.

Nous disposons d'un vivier de relayeurs qualifiés, compétents et respectueux sur le territoire, sélectionnés et pré-recrutés pour vous et votre proche aidé uniquement. (Le relayeur n'est pas en mesure d'accompagner les fratries lors de ses interventions.)

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Comment organiser un relayage ?

CF:Plaquette p33. *

Lors de la réservation de votre séjour, indiquez-nous si vous souhaitez ou non être accompagné par un professionnel de santé ainsi que la répartition horaire souhaitée.

Nous vous demanderons de bien vouloir compléter le recueil d'informations le plus précisément possible, ce document étant indispensable au pré-recrutement du relayeur.

Une demande de devis sera alors établie auprès de notre partenaire Bulle d'air en fonction des horaires demandés et de vos renseignements administratifs. Celui-ci vous est alors transmis, il vous sera demandé de nous le retransmettre signé pour accord afin de finaliser la démarche. Le planning du relayeur est établi avec l'aide de l'équipe du Laboratoire de répit qui se charge de répondre au mieux à vos besoins (Nos relayeurs étant également engagés dans leurs emplois respectifs, il se peut que les horaires soit quelques peu modifiés en fonction de la disponibilité de chacun, toujours en répondant au mieux à vos attentes). Après avoir présélectionné le professionnel dont le profil semble répondre au mieux à vos besoins, nous vous mettons en relation avec celui-ci et à l'issue de vos échanges, c'est vous qui validez ou non l'accompagnement de votre proche dépendant par ce professionnel, que nous vous avons présenté.

R

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Combien de temps un relayeur peut-il intervenir ?

CF : Plaquette p33.*

R

Un seul et même relayeur peut intervenir de 3h à 48h consécutives. Si vous souhaitez une intervention non-stop durant plus de deux jours, vous pouvez sélectionner plusieurs relayeurs pour une intervention continue. Le planning est validé en fonction de la disponibilité des professionnels.

Q

Le coût du relayage est-il compris dans le tarif de l'hébergement ? Est-ce un supplément à la charge des familles ?

CF:Plaquette p33. *

R

Le relayage est un service complémentaire et non obligatoire géré par Bulle d'air, (service de répit de l'aidant). C'est pourquoi il n'est donc pas inclus dans la facture d'hébergement lors de votre réservation. Le coût du devis édité par Bulle d'air reste à la charge des familles.

A noter que le coût total du devis est éligible à hauteur de 50 % au crédit d'impôts et que des aides financières peuvent être sollicitées en fonction des informations administratives fournies lors de la réservation.

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q **Ai-je droit à des aides financières ? Lesquelles ? Et comment ?**

CF:Plaquette p34. *

Il existe de nombreuses options de financement pour l'hébergement, le relayage ou même les activités. Pour définir les organismes susceptibles de vous octroyer une aide financière, la fiche d'informations administratives est indispensable. Elle permettra à l'équipe du Laboratoire de répit de vous orienter vers les démarches simplifiées pouvant répondre à votre demande de prise en charge.

Nous traitons chaque situation individuellement et nous ne pouvons nous assurer de l'obtention des aides financières, celle-ci étant indépendantes de notre volonté.

- Aides financières sur la facture d'hébergement :

- Vous pouvez bénéficier d'une aide au financement de l'hébergement si le groupe de protection santé ou la caisse de retraite dont vous dépendez est partenaire de l'association Le Laboratoire de répit.
- Vous pouvez bénéficier d'aides en chèques vacances de notre partenaire Vacances ouvertes si votre quotient familial (CAF) est inférieur à 900€ ou en fonction de votre revenu fiscal de référence. Nous vous en informerons après étude de votre fiche d'informations administratives et vous demanderons de compléter un questionnaire indispensable à l'obtention de l'aide.
- Il existe également des financements annexes mobilisables tels que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, CCAS, etc.
- Si aucun financement ne vous est attribué, Le Laboratoire de répit s'engage à effectuer une remise de 10% sur le montant de la facture d'hébergement.

- Aides financières pour le relayage :

Vous pouvez bénéficier :

- d'aides légales versées par le Conseil Départemental : APA, répit, PCH.
- d'aides des régimes de protection sociale de base et complémentaires
- d'aides locales
- d'exonérations des charges patronales de la sécurité sociale, réduction et/ou crédit d'impôts pour les dépenses liées à l'emploi d'un salarié à domicile.

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Quelles sont les démarches à effectuer pour obtenir des aides financières ?

R

Les démarches à effectuer pour la demande d'aide financière dépendront de votre situation. Nous vous en informerons après étude de votre fiche d'informations. Ayant conscience des nombreuses démarches administratives auxquelles peuvent faire face les familles que nous accueillons, nous portons un grand intérêt à simplifier au maximum et dans la mesure du possible toutes démarches administratives.

Q

A combien s'élèvent mes aides financières ?

R

Ce n'est qu'à la réservation ferme d'un séjour que nous commençons à travailler sur les dossiers d'aides financières. Dans le cadre de certains partenariats, nous sommes en mesure après étude de vos informations administratives de vous donner approximativement le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre et sur quelle facture celle-ci pourra être déduite. Attention, les dossiers de demandes d'aides ne sont pas traités par Le Laboratoire de répit, nous sommes donc tributaires de la décision de l'organisme auprès duquel vous aurez effectué votre demande. Cette décision sera rendue directement aux familles après le passage en commission de votre dossier.

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q **Les aides financières me sont-elles accordées avant le séjour ?**

R Les aides financières attribuées ne sont pas systématiquement attribuées en amont du séjour et peuvent donc être rétroactives. En effet cela dépend du délai de préparation du séjour : plus le séjour est réservé en amont plus votre demande est susceptible d'être traitée avant celui-ci mais aussi des conditions d'acceptation de l'aide de la part de nos partenaires financiers.

Q **Qu'est ce qu'un séjour de rupture/ transferts ?**

R Les séjours de ruptures ou transferts sont des séjours destinés aux établissements médico-sociaux (MAS, FAM, foyer de vie, IEM etc...) ainsi qu'à leurs bénéficiaires. Dans le cadre d'un séjour de rupture, les bénéficiaires viennent séjourner chez nous en compagnie de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement. Nous proposons alors une privatisation du site pour ces séjours et accompagnons les équipes dans l'organisation du séjour en gérant la coordination de l'installation du matériel médical nécessaire mais aussi en leur proposant des activités sur le territoire adaptées au public accompagné.

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Vos offres de répit inclusif sont destinées à tou.te.s ?

CF:Plaquette p6.*

R

Notre projet des bobos à la ferme est un projet touristique novateur POUR TOUS, axé sur le bien-être. Nous proposons une offre de séjours de répit non institutionnelle aux familles aidantes et leur proche, aux personnes en situation de handicap seule mais accueillons également des familles pour des séjours dit "ordinaires". Par conséquent, nos gîtes sont ouverts à toutes et à tous : personne en situation de handicap ou non et peu importe la forme du handicap (qu'il soit lourd ou léger) et ce toute l'année.

Q

Vos gîtes sont-ils adaptés aux normes PMR ? (Personne à mobilité réduite)

CF:Plaquette p6.*

R

La totalité de nos gîtes et leurs extérieurs sont adaptés aux normes PMR et labellisés "Tourisme et handicaps", pour tout type de handicap : auditif, mental, moteur et visuel. Les salles multisensorielle et polyvalente sont également aux normes PMR et nous possédons également un parcours paysager et horticole situé autour du gîte Andréa accessible aux personnes à mobilité réduite.

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Accueillez-vous des personnes dépendantes seules, sans leurs aidants ?

R

N'étant pas un établissement médico-social mais un lieu touristique, nous accueillons des personnes dépendantes uniquement lorsqu'elles sont accompagnées par leur famille (séjour de répit) ou accompagnées par des professionnels de leur structure (séjour de rupture). Cependant, afin de permettre aux familles de prendre du répit, le relayage est une alternative possible. Votre proche est donc accompagné quelques heures en fonction de vos besoins (toute la journée, une soirée...) et votre présence n'est pas obligatoire.

Nous sommes bien sûr en mesure d'accueillir des personnes en situation de handicap seules si elles sont autonomes dans leur quotidien toute l'année et qu'elles recherchent un lieu de vacances adapté.

Q

Les animaux sont-ils acceptés ?

R

Accueillant un public fragile, nous n'acceptons pas d'animaux dans les gîtes. Certaines exceptions peuvent être faites notamment si le chien est en mesure de rester dehors et/ou qu'il est réellement indispensable à l'accompagnement de la personne en situation de handicap. Un surcoût sera alors facturé pour le ménage et la désinfection du gîte.

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

En cas de casse ou de dégradation d'un gîte ou d'une salle, dois-je rembourser ?

R

Après de nombreuses dégradations, nous avons décidé de mettre en place une politique plus stricte quant à l'imputation des coûts de réparations. Ainsi, un système de forfait est mis en place pour chaque type de dégradation. Ces dégradations pourront être constatées lors de votre état des lieux de sortie ou lors du ménage qui suivra votre sortie. Dans ce dernier cas, des photos seront prises et vous seront envoyées pour légitimer le paiement du forfait correspondant. La politique de dégradation vous sera remise en main propre dès votre arrivée et nous vous demanderons de signer le document pour accord.

Q

Pourquoi le montant de la caution est-il si élevé ?

R

Le lieu dans lequel vous allez séjourner est un lieu que nous avons construit avec patience, amour, courage depuis 2016. Nous souhaitons que tou.te.s, familles, professionnels, aidants, aidés ou touristes « classiques » soient accueillis dans les meilleures conditions possibles et que notre lieu reste à la hauteur des attentes de chacun.e.

N'étant pas financés par l'Etat pour les prestations que nous menons, nous n'avons aucun budget particulier pour l'entretien et la réparation des dégâts causés par les utilisateurs. C'est à nous de financer et de réaliser ces réparations. C'est donc nous qui devons, personnellement, reboucher, repeindre, réparer.... Cela prend beaucoup de temps et coûte des sommes non négligeables. Chaque dégradation causée peut occasionner des réparations coûteuses. Afin d'engager la responsabilité de tous face au respect des lieux.

*Pour plus d'informations, retrouvez notre plaquette sur notre site internet www.lesbobosalaferme.fr

FAQ

*FREQUENTLY ASKED QUESTIONS = FOIRE AUX QUESTIONS



Q

Le chèque de caution est-il encaissé ?

R

Le chèque de caution n'est encaissé qu'en cas de dégradation des lieux, vous serez alors averti de l'encaissement du chèque, avec preuves des dégradations et facture à l'appui. Toutefois, si le devis des réparations est moindre par rapport au chèque de caution, nous conviendrons alors ensemble du moyen de règlement de celui-ci et vous rendrons alors le chèque de caution.

Nous pouvons également conserver le chèque de caution en attendant les démarches effectuées auprès de votre assurance dans le cadre de votre Responsabilité Civile.

Q

Est-ce que vous disposez d'un véhicule adapté ?

R

L'achat est planifié pour 2022. En attendant, le relayeur peut prendre son véhicule personnel si la famille en est d'accord. Dans ce cas, les frais kilométriques sont à la charge de la famille. En cas de handicap moteur nécessitant le transport du fauteuil : les familles peuvent, si elles le souhaitent, prendre leur propre véhicule adapté ou demander un devis auprès de notre partenaire Alpha transport, entreprise d'insertion proposant le transport de personnes à mobilité réduite avec chauffeur.